REVENU DES AGRICULTEURS

QUEL HEURT EST-IL?

Vous me ferez bien *un prix?*

par Valérie Péan

Voilà des années que les agriculteurs français se plaignent de ne pas parvenir à vivre décemment de leur travail. La faiblesse de leur revenu fait régulièrement la une des médias, avec ce chiffre qui a beaucoup circulé : un tiers d'entre eux toucherait moins de 350 € par mois. Parmi les causes pointées du doigt, des prix agricoles trop bas sous la pression des transformateurs et de la grande distribution. Dans ce contexte, issue des États Généraux de l'Alimentation (EGA), la loi Egalim, récemment adoptée par l'Assemblée nationale et en cours d'examen au Sénat, vise à instaurer des prix dits « rémunérateurs » pour les agriculteurs. Au-delà des critiques émises sur ce texte, pourquoi et comment soutenir le revenu des agriculteurs français, pour quelles filières et quels types d'exploitation ? Des questions qui font l'objet d'un entretien croisé avec d'un côté Philippe Chalmin, professeur d'économie et président de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, de l'autre côté André Chassaigne, député du Puy-de-Dôme, président du groupe parlementaire de la Gauche démocrate et républicaine, auteur de plusieurs textes et rapports parlementaires sur le sujet. Surprise, entre l'économiste libéral et l'élu communiste, peu de désaccords. Mieux, en matière de politique agricole, le plus « collectiviste » des deux n'est pas forcément celui que l'on croit. Morceaux choisis d'un long entretien filmé dont l'intégralité est publiée sur le site Internet de la revue[1].

André Chassaigne, vous êtes au cœur des débats parlementaires sur la loi Egalim (lire encadré Loi Egalim), qui vise à favoriser des prix rémunérateurs pour les agriculteurs. Vous avez voté contre ce texte. Pour quels motifs précis ?

André Chassaigne : Cette loi a beaucoup déçu les agriculteurs et leurs syndicats, car les questions fondamentales sur la construction du prix ont été traitées avec légèreté, voire occultées par de multiples débats peu liés au devenir de l'agriculture. Par ailleurs, la loi n'invente pas grand-chose et ne fait que confirmer le rôle grandissant accordé aux organisations de producteurs auxquelles est confiée l'exclusivité des négociations. Sauf que, dans notre système, le rapport de forces demeure en faveur de la grande distribution et des industriels : celui qui a la main sur le marché impose son prix d'achat.

Pour ma part, je pense qu'il fallait davantage d'État pour accompagner cette fabrication du prix, par exemple via l'Observatoire des prix et des marges, France Agrimer ou encore l'Autorité de

1 - « Loi Egalim : Il fallait plus d'État ! » http://revue-sesame-inra.fr/revenus-des-agriculteurs-loi-egalim-il-fallait-plus-detat-un-entretien-croise-entre-le-depute-andre-chassaigne-et-leconomiste-philippe-chalmin/

LA LOI EGALIM

De son vrai nom loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable », Egalim, adoptée le 2 octobre 2018 par l'Assemblée nationale après de longs débats, est issue des États généraux de l'alimentation. L'un des objectifs annoncés : une meilleure répartition de la valeur entre l'amont (la production) et l'aval (la commercialisation) ainsi qu'une juste rémunération des agriculteurs, en inversant le processus de construction du prix qui leur est proposé par les acteurs de la filière (industriels et distributeurs). En clair, le prix payé aux agriculteurs ne doit plus être imposé par les acheteurs, mais proposé par les vendeurs, en fonction des coûts de production de l'exploitation. À ces derniers cependant de s'organiser pour mieux peser dans la balance, via leurs interprofessions. D'autres mesures visent à limiter la guerre des prix entre les enseignes : encadrement des promotions, relèvement du seuil de revente à perte, lutte renforcée contre les prix abusivement bas. Egalim contient par ailleurs bien d'autres volets, sur le renforcement de la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle, la maltraitance animale ou encore l'accès à une alimentation saine, sûre et durable.

la concurrence. Bien des pays le font, y compris des pays très libéraux comme les États-Unis ou le Canada. Mais en France l'État s'en lave les mains. Je songe notamment à la possibilité d'instaurer un coefficient multiplicateur[2] entre le prix d'achat au producteur et le prix de vente au consommateur qui limiterait les taux de marge sur l'ensemble de la filière, et plus particulièrement ceux des distributeurs. Je pose la question à Philippe : est-il possible d'acter une telle mesure ?

Philippe Chalmin : C'est au cœur du problème et terriblement technique ! Pour ma part, je regrette les temps heureux des premières Pac, ceux des prix « politiques », fixés à Bruxelles, que ce soit pour le blé ou pour le lait, le sucre, etc. Cela a permis ce que Michel Debatisse appelait dans les années 1960 la « révolution silencieuse », c'est-à-dire le rattrapage du revenu agricole par rapport au reste de la société. Malheureusement, cette Pac qui organisait les marchés est morte. Elle a été tuée par l'incapacité des politiques, notamment agricoles, de la faire évoluer suffisamment tôt.

Symboliquement, la fin des quotas sucriers en septembre 2017 constitue son acte de décès. Conséquence, les prix agricoles sont déterminés non pas par l'industriel ou le distributeur mais au niveau des marchés et, de plus en plus, des marchés mondiaux.

Vous dites en creux que, si les prix d'une partie des productions agricoles sont fixés sur les marchés mondiaux, la loi Egalim est inopérante...

P. Chalmin : Moi, je me serais battu comme un chien pour tenter de modifier cette loi et faire

2 - Cette idée figure dans la proposition de loi d'André Chassaigne du 13 avril 2016 visant à garantir le revenu des agriculteurs : le coefficient multiplicateur, mis en place à la Libération pour éviter les pratiques abusives en matière de marges, a été supprimé en 1986 à la demande des distributeurs. Le principe : l'État fixe un coefficient, sous la forme d'un taux à ne pas dépasser, entre le prix d'achat au fournisseur et le prix de vente au consommateur. Ainsi, une augmentation des marges des intermédiaires entraîne obligatoirement une augmentation du prix d'achat au fournisseur, sachant qu'il est interdit de dépasser un certain niveau de prix à la revente finale.

comprendre aux agriculteurs qu'on les gruge en leur promettant des prix rémunérateurs ! Prenez le blé : son prix est celui du marché à terme de Paris FOB [3] Rouen, lui-même totalement connecté au prix de Chicago. Ou encore le prix du porc en Europe, désormais déterminé par l'ampleur des achats chinois. Là, il n'y a guère d'action possible. En revanche, la loi peut éventuellement s'appliquer à des circuits plus limités, comme les fruits et légumes, mais aussi une partie du lait, un secteur qui a largement motivé les EGA ainsi que la loi Egalim et qui est très compliqué, car il se décompose en quatre ou cinq filières différentes : les produits laitiers frais qui sont sur des circuits courts, mais aussi le beurre, la poudre, les fromages de garde, qui sont sur des circuits mondiaux.

Sur les produits frais, les organisations de producteurs peuvent peut-être jouer car, pendant longtemps, il y a eu des rapports néoféodaux entre les laiteries et les éleveurs quant au prix d'achat de leur lait. En la matière, je serai plus marxiste que vous, *cher camarade André* !

A. Chassaigne *(sourire)* : Trois remarques. D'abord, certes, sur le commerce mondial, il y a ce système de l'offre et de la demande, mais je crois en une évolution possible, en tenant compte des externalités car il va bien falloir un jour que l'on considère les coûts en termes environnemental et social. Franchement, je ne suis pas protectionniste mais quand même, je pense qu'il faut prendre en compte ces différentiels et je ne désespère pas que, à l'échelle mondiale, cette évolution ait lieu. Ensuite, sur le lait, certains pays interviennent fortement ! Au Canada, l'État protège le producteur par des prix plafonds et planchers, une référence régionalisée fixée par l'administration (Lire l'encadré « Revenus laitiers : l'exemple du Canada »). Évidemment, pour nous, c'est plus compliqué car on est au sein de l'Union européenne. Mais celle-ci pourrait se rapprocher des politiques agricoles canadiennes sauf que, à l'heure actuelle, elle est plus royaliste que le roi en termes de libéralisme économique.

Troisièmement, la France pourrait davantage relocaliser l'agriculture, à travers une politique alimentaire territorialisée, des circuits courts, une montée en gamme, etc. J'ai conscience que ça ne règle pas tout, mais c'est un parti pris politique qui redonne un peu de marge et soutient une agriculture familiale.

On dit souvent en France et en Europe que notre niveau de soutien aux agriculteurs est élevé

André Chassaigne

« ... instaurer un coefficient multiplicateur entre le prix d'achat au producteur et le prix de vente au consommateur qui limiterait les taux de marge... »

(18 % dans l'UE) mais comparons avec d'autres régions du monde : certaines ont des systèmes d'intervention bien plus importants, à l'instar du Canada.

P. Chalmin : Vous avez totalement raison ! On est tellement habitués à dire que l'Europe soutient son agriculture qu'on ne se rend plus compte qu'elle a été prise par les démons libéraux. J'ai toujours été partisan d'une exception agricole ; je pensais qu'on allait pouvoir sauver les quotas laitiers. J'aurais même été un peu stalinien car j'aurais attaché les quotas à la terre, une sorte de recouplage pour l'aménagement du territoire. Sauf que je me suis

3 - *Free On Board*, franco de port.

rendu compte que personne n'en voulait, même en Bretagne, pour pouvoir augmenter la production ! Le système canadien est remarquable parce qu'il est d'une extraordinaire rigidité ; les pénalités quand vous produisez un litre de lait de plus sont léonines. C'est un système fermé qui plus est, dans lequel toute forme d'exportation est interdite. Même chose en Suisse ou au Japon. L'Inde a un dispositif admirable, qui lui coûte cependant très cher : d'un côté des prix garantis et rémunérateurs pour les producteurs, de l'autre des subventions pour 400 à 500 millions de consommateurs pauvres. Quant aux États-Unis, si les garanties de prix sont peu nombreuses, il y a des aides directes. Car il y a une surreprésentation du monde agricole et rural au Sénat. En France, y a-t-il encore une commission Agriculture à l'Assemblée nationale ? Non.

A. Chassaigne : Nous sommes peu nombreux à l'Assemblée nationale à nous intéresser à l'agriculture et, avec la réforme constitutionnelle en cours, nous n'aurons plus de députés pour défendre le monde rural à quelques exceptions près. La plupart des élus sont déjà hors sol.
Je reviens sur les règles de concurrence européennes : elles doivent évoluer. Il y a eu une avancée minime qui permet aux organisations de producteurs d'avoir une forme de prix d'entente, grâce à la jurisprudence du « cartel des endives »[4]. Politiquement, il faut défendre l'exception agricole. À l'approche des élections européennes, on ne peut pas se contenter de dire que l'Europe est libérale. La France a trop tendance à se couler dans le moule de ce qu'elle croit être la règle communautaire. Elle pourrait davantage la bousculer. On l'a vu lorsque, il y a trois ou quatre ans, nous avons été quelques députés à proposer d'étiqueter l'origine de la viande dans les aliments transformés. Stéphane Le Foll nous avait dit : l'Europe ne peut pas. En définitive, cela a été possible, certes pour une période expérimentale[5]. C'est pareil en matière de prix, il faut mettre les mains dans le cambouis.

Philippe Chalmin, vous avez vous-même été auditionné sur cette question des prix lors du projet de loi Egalim. Quel a été votre propos ?

P. Chalmin : Oui, ne serait-ce que sur le rôle que pourrait avoir l'Observatoire. Ceci étant, avec ma casquette de professeur d'université, j'ai toujours dit, ce qui a beaucoup choqué, que je ne savais pas ce qu'était un « juste » prix – une escroquerie intellectuelle ! – ni même un prix « rémunérateur ».

A. Chassaigne : Quand vous êtes paysan, que vous vivez de votre travail, vous savez ce que c'est, le juste prix ! C'est ce qui vous permet de vivre correctement et de vous préparer dans la perspective du maintien de l'exploitation.

P. Chalmin : Je suis d'accord mais, là, vous êtes aristotélicien ! Et vous vous inscrivez même dans la tradition de la doctrine sociale de l'Église catholique : la théorie du juste prix de saint

Philippe Chalmin

« On est tellement habitués à dire que l'Europe soutient son agriculture qu'on ne se rend plus compte qu'elle a été prise par les démons libéraux. »

4 - En 2017, la Cour de justice de l'UE, chargée d'étudier le cas du « cartel des endives », condamné puis relaxé en France pour s'être concerté sur les prix, a indiqué que les ententes entre producteurs agricoles allaient être autorisées au sein d'une même organisation.
5 - Suite aux discussions entre S. Le Foll et la Commission européenne, la France a reçu le feu vert pour expérimenter, pendant deux ans à compter du 1er janvier 2017, l'indication de l'origine du lait et de la viande utilisés comme ingrédients dans les denrées alimentaires transformées.

REVENUS LAITIERS : L'EXEMPLE DU CANADA.

Ce serait un système unique au monde : au Canada, pays pourtant on ne peut plus libéral, le secteur laitier (comme celui des œufs et de la volaille) bénéficie depuis les années 1970 d'une stricte gestion de l'offre : prix administrés, quotas nationaux, contrôle des importations... Des mots qui ne sont plus que de lointains souvenirs pour les Européens.

L'objectif ? Stabiliser les revenus des producteurs et les prix de vente aux consommateurs, garantir un approvisionnement continu de qualité. Aux manettes, la Commission Canadienne du Lait (CCL), une société étatique qui assure cette planification, établit les prix de soutien et facilite les relations entre tous les acteurs de la filière. Résultat : le litre de lait de qualité standard est payé en moyenne quarante-cinq centimes d'euros au producteur. Reste que ces dernières années, ces filets de sécurité se voient détricotés. Par les accords de libre-échange, d'abord, dont le CETA[1]. D'où un programme de 240 millions d'euros accordés au secteur pour améliorer sa compétitivité. Par les stratégies des grands groupes industriels ensuite, qui fragilisent l'équilibre entre l'offre et la demande en important à bas prix du lait diafiltré américain (un concentré liquide) pour la fabrication fromagère. Par l'attitude du gouvernement Trudeau, enfin, accusé par les producteurs de brader le modèle des fermes familiales et du marché régulé face aux pressions commerciales et aux menaces de D. Trump. Le Canada vient en effet de signer le nouvel accord commercial avec les États-Unis et le Mexique, qui remplace l'Alena. Fini les barrières tarifaires élevées : le pays doit désormais ouvrir 3,5 % de son marché aux Américains.

1 - *Comprehensive Economic and Trade Agreement* (CETA)

« ... je ne suis pas pour un repli sur les Etats nations, mais au contraire pour plus de Pac... »

Thomas d'Aquin[6] ! Malheureusement, dans le monde tel qu'il est depuis deux siècles, dominé par l'économie de marché, cela ne fonctionne pas comme ça.

Vous parlez de soutien au revenu, de prix agricoles mais qu'en est-il du consommateur ? Sachant qu'en France, une partie de la population est précaire et que, plus généralement, les actes d'achat sont pilotés en majeure partie par l'attrait du prix bas, augmenter les prix agricoles ne dépend-il pas aussi d'un consentement à payer du consommateur, via un contrat entre le monde agricole et le reste de la société ?

A. Chassaigne : Le tassement opéré sur les prix de vente des produits alimentaires, auquel nous assistons depuis plusieurs années, est la conséquence d'un système économique basé sur la compétitivité et la politique de l'offre. Les revenus ne progressant pas suffisamment, le pouvoir d'achat d'une grande partie des Français est très faible. Il faut donc aussi se battre afin d'augmenter celui-ci, pour les catégories les plus modestes. Ensuite, cela pose cette autre question : paie-t-on l'alimentation à son bon niveau ?

Songez aux montants consacrés aux portables et autres objets technologiques. Notre société connaît une glissade incroyable du budget consacré à l'alimentation vers des services et du hightech. Pour ma part, je crois beaucoup à l'éducation à l'alimentation, pas seulement scolaire, mais au sens de l'éducation populaire, pour redonner du sens à l'alimentation et à la production dans chaque territoire.

Troisièmement, on ne peut pas séparer le prix de la qualité, de la sécurité sanitaire et du lien avec le territoire, lequel a besoin des paysans. Ces derniers ont considérablement évolué en matière d'environnement, arrêtons de les diaboliser, il faut leur redonner une dignité.

P. Chalmin : Quand on parle du consommateur, le grand gagnant c'est lui ! Regardons les prix des grands produits alimentaires de base. Depuis une dizaine d'années, ils sont d'une extraordinaire stabilité, voire en léger déclin ! C'est très spécifique à la France, lié largement au fait

6 - Aristote, dans ses textes « Politique » et « Éthique à Nicomaque », développe l'idée que les transactions commerciales et l'acquisition de biens doivent obéir à des principes d'égalité dans l'échange et de bonne volonté. Est juste le prix qui est fondé sur la réciprocité des besoins. En ce sens, il condamne moralement l'accumulation de la monnaie et des biens. Ces écrits, avec d'autres, se sont ensuite diffusés dans l'Occident chrétien médiéval. Au XIII[e] siècle, le philosophe et théologien italien saint Thomas d'Aquin reprend ces idées pour fonder sa propre théorie : en schématisant, est juste le prix qui permet de rendre à chacun son dû, sans recherche d'accaparement, de monopole, d'usure et autres fautes morales.

que la grande distribution, très agressive, utilise l'alimentaire comme cheval de bataille. Sauf que le consommateur achète de moins en moins de grands produits de base et de plus en plus de produits à plus forte valeur ajoutée : pas un simple yaourt nature, mais un truc avec plein de crème ceci et autres ajouts. Ce faisant, nous avons perdu le lien entre le prix payé par le consommateur et le prix agricole qui rémunère le producteur (lire encadré La part du blé). C'est là que c'est compliqué.

Par ailleurs, c'est vrai que les aides au revenu des agriculteurs sont légitimes, car une partie des externalités positives de l'agriculture n'est pas payée. Il faudrait même ne pas les appeler des aides, mais des rémunérations pour services rendus. À l'époque où Jean Glavany était ministre de l'Agriculture, j'avais d'ailleurs été très favorable aux CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation). On a préféré les aides européennes, compliquées par le génie bureaucratique à la française...

A. Chassaigne : Deux remarques. Vous passez directement du producteur au consommateur, mais n'oublions pas que, entre les deux, la grande distribution se rémunère. La radioscopie de la construction des prix est utile, mais elle doit servir à l'État pour qu'il intervienne en termes de contrôle, ce qui n'est pas prévu dans la loi Egalim. Deuxièmement, soyons très attentifs à l'évolution de la Pac ; il y a un risque terrible de renationalisation. Ce risque ne réside pas seulement dans les distorsions de concurrence, mais aussi et surtout dans le non-suivi des objectifs européens : je songe notamment aux normes sociales, sanitaires, environnementales, etc. Ce qui me fait dire, moi le communiste, que je ne suis pas pour un repli sur les États nations, mais au contraire pour plus de Pac, c'est-à-dire pour une vision globale permettant de tirer vers le haut les normes et le revenu agricole.

P. Chalmin : Je suis d'accord sur ce dernier point pour une raison tout autre : la renationalisation signifie un cofinancement par les États. Or je ne vois pas aujourd'hui en France la volonté ou la possibilité d'augmenter le budget consacré à l'agriculture. Politiquement, cela ne passera pas.

Visionnez l'entretien filmé in extenso avec P. Chalmin et A. Chassaigne sur le blog de Sesame : « Loi Egalim : Il fallait plus d'État ! » http://revue-sesame-inra.fr/revenus-des-agriculteurs-loi-egalim-il-fallait-plus-detat-un-entretien-croise-entre-le-depute-andre-chassaigne-et-leconomiste-philippe-chalmin/

LA PART DU BLÉ...

Selon l'Observatoire de la formation des prix et des marges de produits alimentaires, dans 100 € de dépenses alimentaires moins de 15 € reviennent à l'agriculteur. Le reste se répartit entre l'aval (66 €), les importations alimentaires et les taxes.
Quelques exemples donnés par P. Chalmin : « *Dans la baguette de pain standard, la part du blé représente entre 5 et 8 % du prix. Dans un yaourt, la part de la matière première se situe autour de 20 %. Et même quand vous achetez de la viande (où a priori il y a peu de transformation), vous êtes aux alentours de 30 %. De fait, nous consommons de plus en plus de services et la part agricole de notre panier est de plus en plus faible.* »

LA CHUTE DES REVENUS

Pas facile d'y voir clair sur les revenus des agriculteurs, tant ils diffèrent d'un secteur, d'une région et d'une année à l'autre. Reste que la plupart des productions agricoles ne rémunèrent pas leurs producteurs à l'équivalent de leurs coûts de production, c'est-à-dire en intégrant le coût du travail soit deux smic par UTH et le coût du capital. « *L'an dernier, les producteurs de porcs ont gagné de l'argent. Aujourd'hui, ils en perdent. Il y a quatre ou cinq ans, pour les céréaliers, c'était le nirvana. Ils sont actuellement déficitaires. Quant au lait, il est à peine à l'équilibre* », précise P. Chalmin.
Du côté de la MSA, les chiffres sont évocateurs. Le revenu moyen annuel des agriculteurs atteignait péniblement 1 250 € par mois en 2016. Pire, 50 % des agriculteurs n'ont dégagé que 354 € mensuels, contre 30 % « seulement » l'année précédente. 2016, une année noire, de l'avis de tous. En 2017, le léger rebond de 22 % du revenu moyen par actif non salarié, dû à la baisse des prix de certains intrants, n'a pas suffi, chez nombre de producteurs, à remonter la pente.